

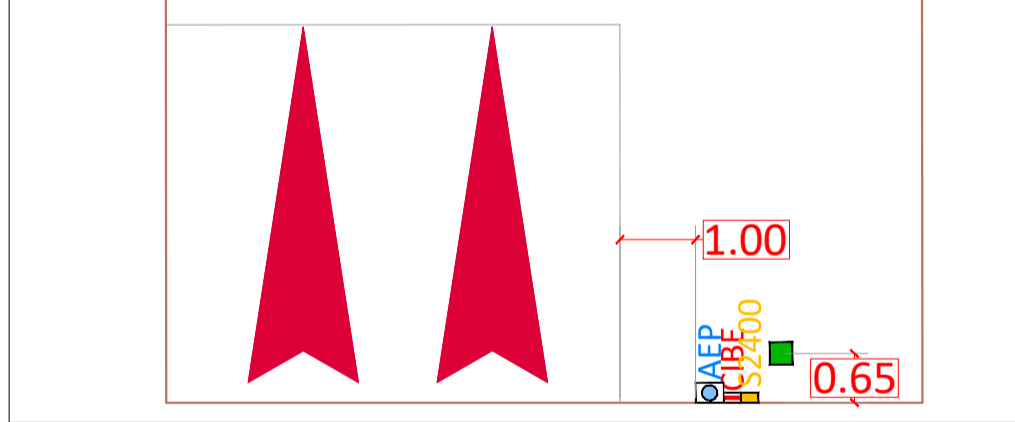
Indice	Modification(s)	Date	Établi par	Validé par
A	Etablissement du document	MAR 2019	CP	
B	Modification	SEPT 2019	CP	
C	Modification			

ARCHITECTE - URBANISTE:	SELARL AGENCE CLENET BROSSET BNR 141 Rue de Paris 35000 RENNES Tel: 02 99 22 20 39	PAYSAGISTE:	QUEST'AM 1, rue des Corvères 35000 LE HAÛL CEDEX Tel: 02 99 14 50 70
-------------------------	---	-------------	---

BET VRD:	QUEST'AM 1, rue des Corvères 35000 LE HAÛL CEDEX Tel: 02 99 14 50 70
----------	---

PROJET DE TRACE DES RESEAUX SOUPLES	
EAU POTABLE	Le tracé du réseau sera défini en fonction de l'étude (de raccordement et de dimensionnement des réseaux) du gestionnaire "EAU DU BASSIN RENNAIS". Cette étude prendra en compte : - les données hydrauliques des réseaux existants - les débits demandés pour la défense incendie (et localisation de poteaux incendie projetés sur plan) - le raccordement de toutes les alimentations des parcelles collectives et individuelles.
GENIE CIVIL DES TELECOMMUNICATIONS	Le tracé du réseau sera défini en fonction de l'étude de raccordement du gestionnaire (ORANGE). Cette étude prendra en compte : - les données des réseaux existants - le nombre de fourreaux solabilisés par ORANGE - le raccordement de toutes les alimentations des parcelles collectives et individuelles.
FIBRES OPTIQUES	Le tracé du réseau sera défini en fonction de l'étude de raccordement. Cette étude prendra en compte : - les données des réseaux existants - le nombre de fourreaux nécessaires - le raccordement de toutes les alimentations des parcelles collectives et individuelles.
HAUTE, MOYENNE ET BASSE TENSION ET ECLAIRAGE PUBLIC	Le tracé des réseaux sera défini en fonction de l'étude (de raccordement et de dimensionnement) du gestionnaire (ENEDIS). Cette étude prendra en compte : - l'effacement des réseaux aériens existants situés dans le périmètre d'opération - l'absence de puissance haute tension (cf localisation des espaces dédiés aux postes de transformation projetés sur plan) - la desserte basse tension de l'ensemble des parcelles en fonction de la localisation des points de raccordement de toutes les parcelles collectives et individuelles - la distribution d'énergie pour la mise en éclairage des espaces publics selon la localisation des points lumineux (cf localisation des candélabres sur plan)
GAZ	Le tracé du réseau sera défini en fonction de l'étude (de raccordement et de dimensionnement des réseaux) du gestionnaire "GRDF". Cette étude prendra en compte : - les données gaz des réseaux existants - le raccordement de tous les points d'alimentation des parcelles collectives et individuelles.

CAS GENERAL
 PRINCIPE D'IMPLANTATION DES POINTS DE RACCORDEMENT DES PARCELLES INDIVIDUELLES
 EAU POTABLE (BORNE AEP), TELECOM/FIBRE OPTIQUE (REGARD 30X30),
 ELECTRICITE (COFFRET CIBE) ET GAZ (COFFRET S2400)



LÉGENDE RESEAUX SOUPLES

- Réseau d'eau potable existant
- Réseau d'eau potable projeté
- Vanne de réseau AEP
- Purge/vidange AEP
- Ventouse AEP
- Poteau incendie
- Réseau des télécommunications existant souterrain
- Réseau des télécommunications existant aérien
- Chambre télécom
- Poteau des télécommunications
- Réseau HT aérien existant
- Réseau HT souterrain existant
- Réseau BT Aérien existant
- Réseau électrique à déposer
- Réseau HT projeté
- Réseau BT projeté
- Coffret de réseau ENEDIS
- Poste de transformation
- Réseau éclairage public projeté
- Candélabre TYPE 1
- Candélabre TYPE 2
- Réseau gaz existant
- Réseau gaz projeté

